

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

auguel cas il s'agit d'un postulat).

Titre de l'interpellation

Texte déposé

dix-huit ou 22 ans.

laps de temps?

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

gens qu'ils ne seront jamais régularisés ?

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand ' Conseil N° de tiré à part : <u>18-10</u>T- 206 Déposé le : 26.06.18 Scanné le : Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, Peut-on être à l'aide d'urgence pendant 22 ans ? 24 Heures du 20 juin publie un article relatant une manifestation de militants du Collectif R organisée à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés. Il est relevé que certaines personnes déboutées sont à l'aide d'urgence depuis huit, douze, Dans la mesure où un requérant débouté a pour vocation de quitter le pays, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes : Est-il possible que l'on puisse être à l'aide d'urgence pendant 18 ou 22 ans ? L'aide d'urgence est-elle illimitée dans sa durée ou peut-on la réduire à partir d'un certain Quels contacts le SPOP et l'EVAM ont-ils avec ces personnes qui s'incrustent au point de vouloir rester des décennies dans notre canton? Dans le but de dissuader ces personnes de rester, le Conseil d'Etat est-il prêt, au point de vue prestations et dans les limites légales, à être le plus minimaliste possible ? Dans la même tendance, le Conseil d'Etat est-il prêt à affirmer de manière très claire à ces

sont pris en charge les coûts engendré	ient-il de ces gens ? vont-ils se faire s la Polyclinique médicale universitaire es ?	? Comment
Some prior on ondrigo los codis ongeniare		
	·	
Commentaire(s)		
Conclusions		
Conclusions		ymus.
O 1 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1/ 1	Ne souhaite pas développer	1
Souhaite développer	The Souriano pao de Toloppo.	
Souriaite developper		
Nom et prénom de l'auteur :	Signature:	
Souriaite developper		
Nom et prénom de l'auteur : Deillon Fabien	Signature:	
Nom et prénom de l'auteur : Deillon Fabien	Signature:	
Nom et prénom de l'auteur :	Signature:	·